SAPEURS-POMPIERS 42 LOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 18 AVRIL 2023 -

DELIBERATION

Numéro 23 - 02 - 011

Délibération n° 5 : La désignation des membres de diverses instances consultatives suite aux élections professionnelles de 2022.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 février 2023 s'est réuni le 18 avril 2023 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Pascale LACOUR – Marie-Jo PEREZ – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON – Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Sylvain DARDOULLIER – Pierre DEVEDEUX – Gilles GRECO – Luc FRANCOIS – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Serge PERCET – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Messieurs Pierrick COURBON (pouvoir donné à Yves PARTRAT) – Henri GROSDENIS – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Gilles GRECO).

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - 8 rue du Chanoine Ploton - CS 50541
42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 - TÉL 04 77 91 08 00 - FAX 04 77 91 08 05 - direction@sdis42.fr

Exposé du rapport effectué par la Présidente,

Suite au dernier renouvellement du Conseil d'administration, l'assemblée avait par délibération n° 21-03-014 en date du 14 septembre 2021, procédé à la désignation des membres de l'assemblée siégeant dans les diverses instances consultatives.

Au terme des dernières élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022, il convient de compléter et ou modifier ces désignations. En effet, des nouveautés règlementaires ont dernièrement créé ou fait évolués certaines instances :

⇨ Les commissions administratives paritaires (CAP) : création de deux CAP pour les officiers de sapeurs-pompiers (une pour la catégorie A et une pour la catégorie B) et création d'une CAP unique pour les personnels administratifs et techniques de catégories A et B.

⇨ La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), qui remplace le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer sur la composition des instances consultatives suivantes :

⇨ CAP des officiers de sapeurs-pompiers de catégorie A, de catégorie B et CAP unique pour les personnels administratifs et techniques de catégories A et B.

⇨ Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT).

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article unique :

Après les désignations des membres du Conseil d'administration au sein des commissions administratives paritaires et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), la représentation de l'assemblée est effectuée - pour toute la durée de la mandature - selon les modalités définies en annexe.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**21** **(dont 2 pouvoirs)**
Abstentions sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE

Annexe

Composition des instances consultatives suite aux élections professionnelles de 2022.

I – La commission administrative paritaire des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A (périodicité non définie)

	Titulaires	Suppléants
1	Le Préfet de la Loire ou son représentant	Le représentant du Préfet de la Loire
2	Marianne DARFEUILLE	Pierrick COURBON
3	Luc FRANCOIS	Gilles GRECO
4	Pierre DEVEDEUX	Charles DALLARA

II – La commission administrative paritaire des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B (périodicité non définie)

	Titulaires	Suppléants
1	Le Préfet de la Loire ou son représentant	Le représentant du Préfet de la Loire
2	Marianne DARFEUILLE	Pierrick COURBON
3	Luc FRANCOIS	Gilles GRECO

III – La commission administrative paritaire unique des personnels administratifs et techniques de catégorie A et B (périodicité non définie)

	Titulaires	Suppléants
1	Marianne DARFEUILLE	Pierrick COURBON
2	Luc FRANCOIS	Gilles GRECO
3	Pierre DEVEDEUX	Charles DALLARA

IV – Formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT) (ex comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

	Titulaires	Suppléants
1	Marianne DARFEUILLE	Yves PARTRAT
2	Luc FRANCOIS	Philippe DENIS
3	Pierre DEVEDEUX	Henri GROSDENIS
4	Sylvain DARDOULLIER	Corinne BESSON-FAYOLLE
5	Fabienne PERRIN	Charles DALLARA
6	Pierre-Jean ROCHETTE	Pierrick COURBON